

**Conseil des droits de l'homme****Cinquante-cinquième session**

26 février-5 avril 2024

Point 2 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies
aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général****Suite donnée à la résolution 9/8 du Conseil des droits
de l'homme et obstacles à son application, et
recommandations visant à améliorer encore
le système conventionnel, à l'harmoniser
et à le réformer****Rapport du Secrétaire général**

1. Par sa résolution 9/8, le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les ans de la suite donnée à cette résolution et des obstacles rencontrés ce faisant, et de lui soumettre notamment des recommandations visant à améliorer encore le système conventionnel, à l'harmoniser et à le réformer. Le présent rapport fait suite à cette demande.
2. Par sa résolution 68/268, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, tous les deux ans, un rapport d'ensemble sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme et les progrès qu'ils ont réalisés en vue d'accroître l'efficacité et l'efficience de leurs travaux, notamment le nombre de rapports présentés et examinés par les comités, les visites réalisées et les communications émanant de particuliers reçues et examinées, le cas échéant, le retard accumulé, les efforts de renforcement des capacités et les résultats obtenus, ainsi que l'état des ratifications, l'augmentation du nombre de rapports et l'allocation du temps de réunion ainsi que les mesures proposées, y compris sur la base d'informations et d'observations émanant des États Membres, en vue de renforcer la participation de tous les États parties au dialogue avec les organes conventionnels.
3. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme¹ a été soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session, en août 2022, comme celle-ci l'avait demandé dans sa résolution 75/174. Une note verbale sollicitant des informations et des observations a été envoyée aux États Membres et à d'autres parties prenantes le 16 décembre 2021 et affichée sur le site Web du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)².

¹ A/77/279. Des renseignements complémentaires, figurant dans les annexes statistiques au rapport du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme, sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/en/calls-for-input/2022/fourth-biennial-report-status-human-rights-treaty-body-system>.

² Voir <https://www.ohchr.org/en/calls-for-input/2022/fourth-biennial-report-status-human-rights-treaty-body-system>.



Les réponses reçues peuvent être consultées sur le site. Conformément à la résolution 77/210 de l'Assemblée générale, le prochain rapport biennal du Secrétaire général sur la situation du système des organes conventionnels des droits de l'homme doit être soumis à l'Assemblée à sa soixante-dix-neuvième session.

4. On trouvera des renseignements détaillés sur les questions visées dans la résolution 9/8 du Conseil des droits de l'homme dans les publications et sur les sites Web énumérés ci-après :

- Cartes de l'état des ratifications : <http://indicators.ohchr.org> ;
- État des ratifications par pays ou par traité : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?Lang=fr ;
- Liste des États parties qui ont soumis un rapport en retard, dont un rapport est attendu ou qui ne soumettent pas de rapports : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/LateReporting.aspx ;
- Calendrier de soumission des rapports, par organe conventionnel : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/MasterCalendar.aspx?Type=Session&Lang=fr ;
- Calendrier des réunions des mécanismes relatifs aux droits de l'homme du HCDH : <https://teamup.com/kscny9emo7hsum2ydj> ;
- Documents de base communs, par État partie : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/CoreDocuments.aspx?Lang=fr ;
- Base de données relative aux organes conventionnels (moteur de recherche de documents émanant des organes conventionnels) : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/TreatyBodyExternal/TBSearch.aspx?Lang=fr ;
- Index universel des droits de l'homme (moteur de recherche de recommandations formulées par les mécanismes relatifs aux droits de l'homme) : <https://uhri.ohchr.org/fr/> ;
- Base de données relative à la jurisprudence (recueil de la jurisprudence des organes conventionnels des droits de l'homme) : <http://juris.ohchr.org> ;
- Portail de soumission des plaintes et communications : <https://complaints.ohchr.org/> ;
- Informations générales sur les organes conventionnels : <https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies> ;
- Module de formation du HCDH sur la présentation des rapports aux organes conventionnels des droits de l'homme : <https://www.ohchr.org/FR/PublicationsResources/Pages/TrainingPackage.aspx> ;
- *Mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi : Guide pratique sur la collaboration efficace de l'État avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme* : http://www.ohchr.org/Documents/Publications/HR_PUB_16_1_NMRF_PracticalGuide_FR.pdf ;
- *Prévenir la torture : le rôle des mécanismes nationaux de prévention – un guide pratique* : https://www.ohchr.org/sites/default/files/2021-11/NPM_Guide_FR.pdf.

5. Les documents ci-après contiennent également des informations sur les questions visées dans la résolution 9/8 du Conseil des droits de l'homme :

- Rapport des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits humains sur les travaux de leur trente-cinquième réunion³ ;

³ A/78/354.

- Rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une répartition géographique équitable dans la composition des organes conventionnels des droits de l'homme⁴.

6. Les rapports annuels et biennaux des organes conventionnels figurant dans le tableau ci-dessous comportent également des informations utiles.

Rapports annuels et biennaux des organes conventionnels

<i>Organe conventionnel</i>	<i>Rapport</i>
Comité pour l'élimination de la discrimination raciale	A/78/18
Comité des droits économiques, sociaux et culturels	E/2023/22-E/C.12/2022/3
Comité des droits de l'homme	A/78/40
Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes	A/78/38
Comité contre la torture	A/78/44
Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	CAT/C/76/2
Comité des droits de l'enfant	A/77/41
Comité des droits de l'enfant : rapport du Secrétaire général sur l'état de la Convention relative aux droits de l'enfant	A/78/366
Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille	A/78/48
Comité des droits des personnes handicapées	A/78/55
Comité des disparitions forcées	A/78/56

⁴ [A/78/311](#).